

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **07/09/2016**

Date d'affichage : **07/09/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Renée FALCO - Michel BERTIN - Danielle PARIS - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Marc Étienne LANSADA à Éric MASSON / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Sébastien MACREZ - Jeanne LAURITO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le Département a programmé en 2013 les travaux de requalification des voies et la suppression des bordures d'îlots et des trottoirs du carrefour d'accès aux Marines de Gassin et de Cogolin sur la RD 98 sur la commune de Gassin. La section de route à aménager est située hors agglomération et est incluse dans le réseau des routes à grande circulation.

Lors de la présentation du projet, les communes se sont prononcées pour l'aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour tourne à gauche existant.

Dans ce cadre, les communes doivent procéder en partenariat avec le Département à l'aménagement du carrefour giratoire de la RD 98 avec la voie communale d'accès aux Marines.

Les travaux du Département concernent exclusivement la requalification de la chaussée et ceux des communes, la réalisation du carrefour giratoire et son raccordement avec la voie communale. Le Département et les communes ayant des intérêts communs et les travaux

N° 2016/147

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
AUX MARINES DE GASSIN ET DE COGOLIN**

CM 15/09/2016

N° 2016/147

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
AUX MARINES DE GASSIN ET DE COGOLIN**

étant très étroitement liés, les parties décident que l'ensemble des prestations soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale afin d'en coordonner la réalisation.

Le montant total de l'opération est estimé à 863 437,50 € HT dont 200 000 € à la charge de chacune des communes, le solde restant au Département.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire aux Marines de Gassin et Cogolin, afin de définir les modalités administratives, techniques et financières des travaux à la charge des communes et du Département.

La convention couvre la réalisation complète des travaux d'aménagement du carrefour giratoire y compris la requalification des voies de la RD 98 et le raccordement de la voie communale.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire aux Marines de Gassin et Cogolin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Premier Adjoint,

Éric MASSON